Image not found or type unknown

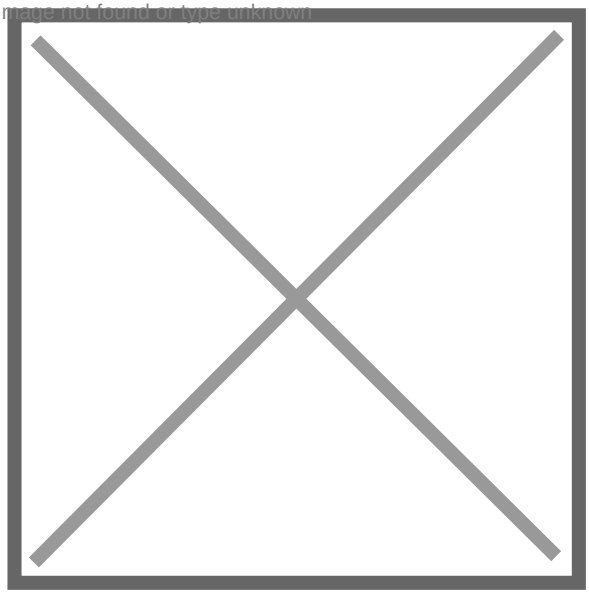

Accident de la circulation routiere

Par **tousotrou francois**, le **30/03/2008** à **22:19**

Suiteà un accident de la route avec un autre véhicule, je suis transporté à l'hopital par les pompiers.
Deux jours après je suis auditionné par les gendarmes qui me demandent si j'avais bu avant l'accident.
Réponses: OUI 3 verres de Whisky.
Questions: quelle dose.
Réponse: 3 doses normales.
2 ans plus tard je suis convoqué à la gendarmerie pour notification d'un taux d'alcoolémie dans le sang de 1,85g/l suite à cet accident.
Question: 2 ans pour signer une notification est ce normal ?
Question : comment puis je demander une contre expertise de l'analyse de sang, 2 ans après, comme la loi l'autorise à condition que cette expertise soit effectuer dans un délai de 5 jours suivant le premier contrôle article R.3354-8 du Code de la Santé Publique si je ne me trompe.

Merci d"avance pour votre réponse.

Par **will83**, le **31/03/2008** à **17:08**

bonjour,

Il est vrai que cette notification me paraît tardive mais elle reste toutefois légale.

Dans le délai de [s]cinq jours suivant la notification de vos résultats [/s]vous avez effectivement la possibilité de demander une analyse de contrôle.
En principe, le laboratoire a pour obligation de conserver l'échantillon au moins neuf mois dans l'attente d'une éventuelle nouvelle analyse... mais peut le conserver au delà.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés